

**RÈGLEMENT 2024-1101
TRAVAUX D'IMMOBILISATIONS 2024
EMPRUNT DE 2 312 700 \$**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire procéder à des travaux d'immobilisations, de mise à niveau des bâtiments municipaux et autres travaux divers en 2024;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ces travaux s'élève à 2 312 700 \$, incluant les taxes, imprévus et frais de financement, suivant l'estimation des coûts préparée par le Service de l'ingénierie de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne dispose pas des deniers nécessaires à même ses prévisions budgétaires pour supporter le coût de ces travaux;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 26 février 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

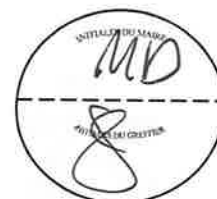
ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Afin de réaliser les travaux, le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 312 700 \$, conformément à l'estimation des coûts desdits travaux préparée par monsieur Dave Therrien, directeur du Service de l'ingénierie de la Ville de Baie-Comeau le 7 février 2024, laquelle fait partie intégrante du présent règlement, le tout résumé comme suit :

1. Archives – hôtel de ville :	131 000 \$
2. Clôture piscine extérieure – parc Napoléon-Paul-Otis :	74 000 \$
3. Marches extérieures – Centre des arts de Baie-Comeau :	77 500 \$
4. Convoyeur – hutte à sel :	42 000 \$
5. Réfection de toitures :	165 000 \$
6. Toiture – 307, boulevard La Salle :	240 200 \$
7. Pavage – rue Jalbert :	151 800 \$



8.	Vanne de contrôle de pression – de Bretagne/Parfondeval :	77 500 \$
9.	Balançoire – parc des Cèdres :	5 000 \$
10.	Mobilier urbain – piste cyclable Pierre-Ouellet :	17 950 \$
11.	Alimentation de nouveaux services – 115, avenue Comeau :	215 000 \$

Coûts directs :	1 196 950 \$
Imprévus (± 10 % des coûts directs) :	119 700 \$
Honoraires professionnels (± 10 % des coûts directs) :	119 700 \$
Sous-total :	1 436 350 \$
Taxes nettes (± 4,9875 %) :	71 640 \$
Sous-total :	1 507 990 \$
Financement (± 3 % des coûts directs) :	35 910 \$
TOTAL :	<u>1 543 900 \$</u>

12.	Conversion entrée électrique à 25 kV - CHL :	155 000 \$
13.	Remplacement poteaux électriques :	185 000 \$

Coûts directs :	340 000 \$
Imprévus (± 10 % des coûts directs) :	34 000 \$
Honoraires professionnels (± 10 % des coûts directs) :	34 000 \$
Sous-total :	408 000 \$
Taxes nettes (± 4,9875 %) :	20 350 \$
Sous-total :	428 350 \$
Financement (± 3 % des coûts directs) :	10 250 \$
TOTAL :	<u>438 600 \$</u>

14.	Reconstruction lignes 2 et 4 – boulevard La Salle :	131 000 \$
15.	Modification de lignes électriques :	125 000 \$

Coûts directs :	256 000 \$
Imprévus (± 10 % des coûts directs) :	25 600 \$
Honoraires professionnels (± 10 % des coûts directs) :	25 600 \$
Sous-total :	307 200 \$
Taxes nettes (± 4,9875 %) :	15 322 \$
Sous-total :	322 522 \$
Financement (± 3 % des coûts directs) :	7 678 \$
TOTAL :	<u>330 200 \$</u>

COÛT BUDGÉTAIRE TOTAL

Coûts directs :	1 792 950 \$
Imprévus (± 10 % des coûts directs) :	179 300 \$
Honoraires professionnels (± 10 % des coûts directs) :	179 300 \$
Sous-total :	2 151 550 \$
Taxes nettes (± 4,9875 %) :	107 310 \$



Sous-total :	2 258 860 \$
Financement (\pm 3 % des coûts directs) :	<u>53 840 \$</u>
TOTAL :	<u>2 312 700 \$</u>

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil municipal est autorisé à emprunter :

- La somme de 1 543 900 \$ sur une période de 15 ans pour les dépenses suivantes :
 - Archives – hôtel de ville
 - Clôture piscine extérieure – parc Napoléon-Paul-Otis
 - Marches extérieures – Centre des arts de Baie-Comeau
 - Convoyeur – hutte à sel
 - Réfection de toitures
 - Toiture – 307, boulevard La Salle
 - Pavage – rue Jalbert
 - Vanne de contrôle de pression – de Bretagne/Parfondeval
 - Balançoire – parc des Cèdres
 - Mobilier urbain – piste cyclable Pierre-Ouellet
 - Alimentation de nouveaux services – 115, avenue Comeau

- La somme de 438 600 \$ sur une période de 20 ans pour les dépenses suivantes :
 - Conversion entrée électrique à 25 kV – CHL
 - Remplacement poteaux électriques

- La somme de 330 200 \$ sur une période de 30 ans pour les dépenses suivantes :
 - Reconstruction lignes 2 et 4 – boulevard La Salle
 - Modification de lignes électriques

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet



excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté par la résolution 2024-128 lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 18 mars 2024.

MICHEL DESBIENS
MAIRE

JOANIE PERRON
GREFFIÈRE

Entrée en vigueur le 9 mai 2024

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT
TRAVAUX D'IMMOBILISATIONS 2024**

Estimation des coûts

	<u>Description</u>	<u>Coût</u>
1.0	Archives - hôtel de ville	
1.1	Modification des locaux	2 000.00 \$
1.2	Fourniture et installation classeurs (local 005)	50 000.00 \$
1.3	Fourniture et installation classeurs (locaux 010 et 011)	<u>79 000.00 \$</u>
	Sous-total :	131 000.00 \$
2.0	Clôture piscine extérieure - parc Napoléon-Paul-Otis	
2.1	Démolition clôture existante	3 000.00 \$
2.2	Fourniture et installation clôture mailles de chaîne	20 000.00 \$
2.3	Ajout de lattes en PVC	<u>51 000.00 \$</u>
	Sous-total :	74 000.00 \$
3.0	Marches extérieures - Centre des arts de Baie-Comeau	
3.1	Démantèlement pavé et marches de l'entrée	22 500.00 \$
3.2	Terrassement / fondations	20 000.00 \$
3.3	Fourniture et pose	<u>35 000.00 \$</u>
	Sous-total :	77 500.00 \$
4.0	Convoyeur - hutte à sel	
4.1	Fourniture et installation	<u>42 000.00 \$</u>
	Sous-total :	42 000.00 \$
5.0	Réfection de toitures	
5.1	Station de pompage (3 unités)	70 000.00 \$
5.2	Bâtiments divers	<u>95 000.00 \$</u>
	Sous-total :	165 000.00 \$


 MD

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT
TRAVAUX D'IMMOBILISATIONS 2024**

Estimation des coûts

	<u>Description</u>	<u>Coût</u>
6.0	Toiture - 307, boulevard La Salle	
6.1	Fondations	8 900.00 \$
6.2	Excavation	12 000.00 \$
6.3	Murs extérieurs	66 000.00 \$
6.4	Portes extérieures	11 200.00 \$
6.5	Couverture de toit	110 000.00 \$
6.5	Construction intérieure	4 100.00 \$
6.7	Finitions intérieures	3 000.00 \$
6.8	Démolition sélective	25 000.00 \$
	Sous-total :	240 200.00 \$
7.0	Pavage - rue Jalbert	
7.1	Organisation de chantier	5 000.00 \$
7.2	Signalisation et circulation	1 000.00 \$
7.3	Démolition égout pluvial	15 000.00 \$
7.4	Sous-fondation MG 112	29 000.00 \$
7.5	Fondation MG 20	20 000.00 \$
7.6	Pavage	32 000.00 \$
7.7	Bordure de béton	34 000.00 \$
7.8	Puisard 600 mm dia.	13 000.00 \$
7.9	Géotextile	600.00 \$
7.10	Pierre nette 20 mm	2 200.00 \$
	Sous-total :	151 800.00 \$
8.0	Vanne de contrôle de pression - de Bretagne/Parfondeval	
8.1	Remplacement vanne, équipements et tuyauterie	77 500.00 \$
	Sous-total :	77 500.00 \$

MD 8

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT
 TRAVAUX D'IMMOBILISATIONS 2024**

Estimation des coûts

	<u>Description</u>	<u>Coût</u>
9.0	Balançoire - parc des Cèdres	
9.1	Terrassement et fondation	1 500.00 \$
9.2	Fourniture des balançoires	3 500.00 \$
	Sous-total :	5 000.00 \$
10.0	Mobilier urbain - piste cyclable Pierre-Ouellet	
10.1	Terrassement et fondation	1 500.00 \$
10.2	Fourniture - 9 bancs et 2 tables	16 450.00 \$
	Sous-total :	17 950.00 \$
11.0	Alimentation de nouveaux services - 115 avenue Comeau	
11.1	Fourniture, installation et raccordement	215 000.00 \$
	Sous-total :	215 000.00 \$
	Coûts directs :	1 196 950.00 \$
	Imprévus (10 % des coûts directs ±) :	119 700.00 \$
	Honoraires professionnels (10 % des coûts directs ±) :	119 700.00 \$
	Sous-total :	1 436 350.00 \$
	Taxes nettes (± 4,9875 %) :	71 640.00 \$
	Sous-total :	1 507 990.00 \$
	Financement (± 3 % des coûts directs) :	35 910.00 \$
	TOTAL :	1 543 900.00 \$



**RÈGLEMENT D'EMPRUNT
TRAVAUX D'IMMOBILISATIONS 2024**

Estimation des coûts

	<u>Description</u>	<u>Coût</u>
12.0	Conversion entrée électrique à 25 kV - CHL	
12.1	Construction de la base du transformateur	40 000.00 \$
12.2	Modification du raccordement	40 000.00 \$
12.3	Modification distribution	<u>75 000.00 \$</u>
	Sous-total :	155 000.00 \$
13.0	Remplacement poteaux électriques	
13.1	Remplacement poteaux du réseau	154 000.00 \$
13.2	Remplacement poteaux - Mont Tibasse	<u>31 000.00 \$</u>
	Sous-total :	185 000.00 \$
	Coûts directs :	340 000.00 \$
	Imprévus (10 \$ des coûts directs ±) :	34 000.00 \$
	Honoraires professionnels (10 % des coûts directs ±) :	<u>34 000.00 \$</u>
	Sous-total :	408 000.00 \$
	Taxes nettes (± 4,9875 %) :	20 350.00 \$
	Sous-total :	428 350.00 \$
	Financement (± 3 % des coûts directs) :	<u>10 250.00 \$</u>
	TOTAL :	438 600.00 \$
14.0	Reconstruction lignes 2 et 4 - boulevard La Salle	
14.1	Reconstruction des lignes	106 000.00 \$
14.2	Démantèlement des lignes existantes	<u>25 000.00 \$</u>
	Sous-total :	131 000.00 \$

MD 

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT
TRAVAUX D'IMMOBILISATIONS 2024**

Estimation des coûts

<u>Description</u>	<u>Coût</u>
15.0 Modification de lignes électriques	
15.1 Modification de lignes et raccordement - nouveaux services	125 000.00 \$
Sous-total :	125 000.00 \$
Coûts directs :	256 000.00 \$
Imprévus (10 \$ des coûts directs ±) :	25 600.00 \$
Honoraires professionnels (10 % des coûts directs ±) :	25 600.00 \$
Sous-total :	307 200.00 \$
Taxes nettes (± 4,9875 %) :	15 322.00 \$
Sous-total :	322 522.00 \$
Financement (± 3 % des coûts directs) :	7 678.00 \$
TOTAL :	330 200.00 \$
	Coûts directs : 1 792 950.00 \$
	Imprévus (10 % des coûts directs ±) : 179 300.00 \$
	Honoraires professionnels (10 % des coûts directs ±) : 179 300.00 \$
	2 151 550.00 \$
	Taxes nettes (4,987 5 % ±) : 107 310.00 \$
	Sous-total : 2 258 860.00 \$
	Financement (3 % des coûts directs ±) : 53 840.00 \$
	TOTAL COÛT BUDGÉTAIRE : 2 312 700.00 \$



Dave Therrien, ing.
Directeur
Service de l'ingénierie
Le 7 février 2024

